FORMATIONS N'GO

# TITRE PROFESSIONNEL
# ENSEIGNANT DE LA CONDUITE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

*Enjeux et modalités d'organisation*

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière contribue à la mise en œuvre de la politique de sécurité routière. L'accès à la profession nécessite une autorisation délivrée dans les conditions définies par le ministère en charge de la sécurité routière.

Ce titre est composé de deux activités types (certificats de compétences professionnelles (CCP)) :

- 1ère activité (CCP 1) : Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur ;
- 2ème activité (CCP 2) : Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement.

Le TP est accessible par trois modes d'accès :

- Accès direct en parcours continu : ce parcours représente la voie normale d'accès à un titre professionnel.
- Accès direct en parcours discontinu : ce parcours est structuré en blocs de compétences capitalisables : les certificats de compétence professionnelle (CCP). La validation des deux CCP sera dissociée dans le temps. Lorsque les deux CCP seront acquis, le candidat passera un entretien final.
- Accès par la validation des acquis de l'expérience (VAE) : l'accès au TP par cette voie sera ouvert aux personnes ayant déjà exercé tout ou partie des activités mentionnées dans le référentiel et après validation d'une habilitation délivrée par la DRIEETS.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

**Programme CCP1 :**

- Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation
- Animer une séance collective de formation à la sécurité routière
- Animer une séance collective de formation à la conduite d'un véhicule léger
- Évaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants
- Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage
- Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier
- Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels

**Programme CCP2 :**

- Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation
- Construire et préparer une action de sensibilisation
- Animer une séance de sensibilisation à la Sécurité Routière, au respect des autres usagers et de l'environnement
- Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer

## PLANNING DE LA FORMATION

La formation dure 910h.
Pour le CCP1, les cours ont lieu en présentiel du lundi au jeudi de 8h à 13h. Les après-midis, les stagiaires sont en distanciel. Des travaux dirigés et des QCM sont mis à leur disposition sur le site DIGIFORMA. Le vendredi, ils sont en stage en entreprise.
Pendant le temps de formation CCP1, les stagiaires ont des cours théoriques sur tous le programme de formation, ils s'exercent en pratique en salle et en voiture où ils doivent construire et préparer un scénario d'une séance individuelle ou collective de formation et ensuite ils apprennent à les animer.
Pour le CCP2, les cours ont lieu tous les vendredis journées complètes en présentiel. Ils ont des journées de stage et du travail à préparer en distanciel les autres jours**.**

## EPREUVES D'EXAMEN

- *Questionnaire professionnel* (QCU) (45 minutes)

50 questions portant sur l'ensemble du programme, réponse sur boitiers quizzbox au centre de formation.

**CCP1 :**

- *Mise en situation professionnelle* (2 heures) – En présence du jury :

- Animation d'une séance collective de formation à la sécurité routière (1 heure)
- Animation d'une séance individuelle de formation à la conduite (1 heure)

- *Entretien technique* ( 1heure) – En présence du jury

Questions du jury sur la prestation du candidat lors de la mise en situation professionnelle.

**CCP2 :**

- *Questionnement à partir de production(s)* (1 heure) – En présence du jury :

- Présentation orale d'une action de sensibilisation à la sécurité routière mis en œuvre par le candidat (30 minutes)
- Questions du jury sur la présentation orale et sur le document présentant l'analyse de cette demande d'action de sensibilisation à la sécurité routière (30 minutes)

- *Entretien final* (30 minutes) – En présence du jury

Questions sur les représentations du métier d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.